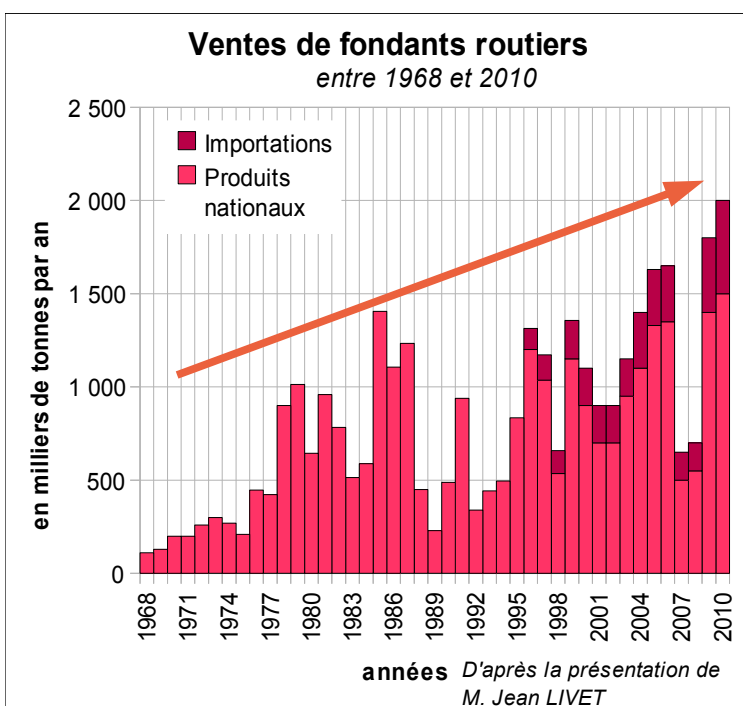


## Réduire le salage des routes : une nécessité et un engagement

La Ville d'Annemasse a été à l'initiative d'un séminaire d'une demi-journée sur la réduction du salage des routes, l'un des engagements de son Programme Agenda 21. Réunissant près de 180 participants et 70 collectivités, cette manifestation a confirmé la pertinence de cet engagement et l'intérêt d'une démarche concertée.

Les experts de la viabilité hivernale ont rappelé que, alors que le déneigement des routes est une pratique ancestrale, le salage est relativement récent : ce n'est qu'à partir des jeux olympiques de Grenoble, en 1968, que cet usage s'est développé. Il s'est rapidement accru pour atteindre en 2010 plus de 2 millions de tonnes épanchées sur l'ensemble du territoire national. En cause une demande grandissante de mobilité des personnes et des marchandises et le salage souvent considéré comme une réponse « de facilité » pour montrer que les pouvoirs publics agissent, même quand la pertinence technique n'est pas certaine (l'efficacité du salage dépend notamment des conditions météorologiques).



Ces tonnes de sel se retrouvent dans les eaux de surface (rivières, lacs...), les nappes phréatiques, une partie étant aussi stockée dans les sols et les végétaux (de nombreuses espèces en pâtissent alors). La CIPEL (Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman) a montré une multiplication par 3 de la salinité du lac Léman en une quarantaine d'années, restant encore sans danger immédiat pour la faune et la flore locale mais nécessitant néanmoins une vigilance. Les Eaux d'Évian, par la voix de la responsable des politiques de protection du groupe Danone, ont montré leur engagement au côté des communes de leur zone de captage : information, sensibilisation et convention cadre.

Les retours d'expérience d'Annemasse, de Megève et de la Communauté de communes Faucigny-Glières ont illustré différentes façons d'aborder la réduction

du salage et vont permettre à chacun de s'inspirer des outils et des bonnes idées développées par ses voisins.

Un engagement important a été pris avec 5 autres collectivités (Megève, la Communauté de communes Faucigny-Glières, les villes d'Annecy et de Thonon-les-Bains et l'association des Maires de Haute-Savoie), formalisant une prise de conscience collective et la nécessité d'agir pour mettre en œuvre des mesures de réduction des épandages de sel, partager stratégies et retours d'expérience et sensibiliser les habitants et usagers des territoires.

L'objectif reste d'offrir des conditions de circulation aussi bonnes que possible sur les axes essentiels à la vie économique et sociale de nos villes, y compris les espaces piétons, donc de maintenir des moyens de déneigement importants (pour Annemasse, jusqu'à 32 agents peuvent être mobilisés dès 4 heures du matin en cas d'épisodes neigeux importants), mais d'accepter que certaines rues restent blanches un peu plus longtemps que les autres car elles seront « raclées » mais ne subiront pas de salage.

Toutes les informations sur <http://www.mairie-annemasse.fr/article/archive/852/>



## Déclaration d'engagement des collectivités locales pour une viabilité hivernale durable et une réduction des épandages de sel

**Réunis** dans le cadre du premier séminaire sur la viabilité hivernale durable organisé par la Ville d'Annemasse en partenariat avec l'association des Maires de Haute-Savoie et la Communauté de Communes Faucigny-Glières, le 1er octobre 2010,

**Considérant** l'utilisation tendancielle croissante de sel et autres fondants routiers à des fins de déneigement des routes et voies,

**Convaincus** que l'impact environnemental de ces épandages, lui aussi proportionnellement croissant, est à terme de nature à nuire de façon significative à la biodiversité et à la qualité des eaux,

**Soulignant** que, dans des régions naturellement exposées à des chutes de neige périodiques, les usagers de la route et autres voies de circulation se doivent d'adapter leurs équipements et leurs comportements aux conditions de circulation dégradées qui peuvent résulter de conditions climatiques rigoureuses mais *normales*,

**Reconnaissant** par ailleurs la nécessité de maintenir des conditions de circulation aussi bonnes que possible sur les axes essentiels à la vie économique et sociale de nos territoires,

**Nous, représentants de collectivités locales en charge du déneigement sur les routes et voies qui relèvent de notre compétence, nous nous accordons sur les objectifs suivants :**

- 1 – Poursuivre ou étudier la mise en œuvre de mesures ou moyens de réduction des épandages de sel et autres fondants routiers, dès la prochaine saison hivernale, sur les routes et voiries relevant de notre compétence,
- 2 – Mettre à jour, élaborer ou participer à l'élaboration de plans de viabilité hivernale intégrant la définition d'axes de circulation « prioritaires » sur lesquels des mesures spécifiques de déneigement pourront être prises et des moyens techniques concentrés, en recherchant la cohérence entre les routes et voiries qui relèvent de notre compétence et celles qui relèvent de la compétence de collectivités locales voisines ou *supra*,
- 3 – Participer aux campagnes de mesures et enquêtes qui pourront être conduites pour améliorer le suivi et l'évaluation de l'impact des épandages de sel et autres fondants routiers,
- 4 – Partager nos stratégies et retours d'expériences afin de contribuer à une mise en évidence des meilleures pratiques en fonction des contraintes et des moyens respectifs de nos territoires,
- 5 – Informer et mobiliser les habitants de nos territoires pour les associer à ces démarches et les impliquer dans la prise en compte de nos réalités climatiques.

Les premières collectivités signataires :

ANNEMASSE, ANNECY, COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIERES, MEGEVE,  
THONON-LES-BAINS, ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE